

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 42

Séance du : 12 décembre 2023

Objet : CAV - Convention d'assistance en matière d'hygiène et de sécurité

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 14 décembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc JAVAUX (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Laurent CARDOT.

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

En complément de l'aide juridique aux communes, et au regard des demandes formulées par les communes de l'Agglomération de Vesoul aux services communautaires, et du contexte d'évolutions réglementaires dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité, il a été proposé, lors du conseil communautaire du 16 novembre 2023, que l'Agglomération puisse réaliser les prestations suivantes, pour le compte des communes, sur leur demande, à compter du 1er janvier 2024 :

- Assistance dans l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) et d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- Contrôle de la qualité de l'air.

La participation financière correspondrait alors à un forfait annuel global de 1 euro par habitant pour les communes souhaitant bénéficier de ces prestations et ce, à compter du 1er janvier 2024, soit 1 390 € pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention avec la CAV relative à l'assistance aux communes en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que tout document à intervenir relatif au présent dossier.

Les crédits seront inscrits au budget correspondant.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA